



Préfet du
Gard

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

(Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DES EAUX DE L'AGGLOMERATION GRAND'COMBIENNE

**Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé
Publique, des captages dits « Source des Vernèdes » et « Sources du
Castanet » situés sur le territoire de la commune de BRANOUX LES
TAILLADES et desservant ledit syndicat**

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, des captages dits « **Source des Vernèdes** » et « **Sources du Castanet** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, du **lundi 7 août 2017 à 9 h au vendredi 8 septembre 2017 à 17 h, dans la commune de BRANOUX LES TAILLADES.**

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie de BRANOUX LES TAILLADES.

Par ailleurs, les observations du Public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de BRANOUX LES TAILLADES, désignée siège des enquêtes. Il pourra être également fait usage de l'adresse électronique de ladite mairie : mairie-branoux.les.taillades@wanadoo.fr.

Monsieur Jean-Philippe DJAAI, désigné commissaire enquêteur, recevra le public en Mairie de **BRANOUX LES TAILLADES** :

- **le jeudi 10 août 2017 de 9 h à 12 h,**
- **le jeudi 17 août 2017 de 9 h à 12 h,**
- **le mercredi 23 août 2017 de 14 h à 17 h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combiennne et de la Mairie de BRANOUX LES TAILLADES.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public au siège du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combiennne (2, avenue du Pont-30110 LA GRAND'COMBE) ainsi qu'à

la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.